



N°2 (Corps de police) : audit de gestion, relatif à la fonction financière du Corps de Police et au projet Micado, application informatique du Service des contraventions rapport publié le 26 juin 2007

Sur 17 recommandations acceptées en juin 2007, 14 ont été mises en place et 3 sont restées sans effet au 30 juin 2010.

Relativement aux **recommandations mises en place**, des améliorations ont pu être apportées au cours des douze derniers mois en matière :

- de suivi budgétaire,
- de régularité des versements des heures de nuit et débours,
- de détection des risques de fraude.

L'engagement d'un responsable du contrôle interne et l'entrée en fonction d'un responsable financier en septembre 2009 n'ont pas encore permis de faire aboutir les recommandations de la Cour relatives au domaine comptable et financier.

Afin de fiabiliser la comptabilité du service des contraventions, des extractions et tests informatiques ont été effectués, mais n'ont pas abouti à des résultats concrets. La comptabilisation selon le principe d'engagement n'est pas achevée.

Quant aux **recommandations restées sans effet**, la direction de la police n'a toujours pas émis un document justifiant les coûts additionnels (env. 0.5 million) relatifs aux policiers occupant des postes administratifs, et n'a pas créé un service du contentieux. En outre, compte tenu de l'absence de fiabilité des données relatives aux amendes, la communication des soldes dus aux communes n'a pu être réalisée.

De fait, les pistes d'économies du rapport se matérialisent avant tout par un arrêt des dépenses à fonds perdus sur le projet informatique Micado, dont la loi de bouclage a été votée le 18 septembre 2009

A noter encore qu'une **recommandation n'avait pas été acceptée** lors du rapport : celle relative à la suppression de l'encaissement en espèces dans les divers endroits gérés par la police où des lacunes de systèmes informatiques avaient été identifiées. Compte tenu des développements toujours en cours des systèmes informatiques, le risque de fraude identifié en juin 2007 demeure inchangé.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	No 2 : Corps de Police					
3.2.4	Gestion budgétaire Redéfinir les CR pour adéquation avec organigramme et responsabilités	1	DDF DI et SF police	Finalisation pour budget 2010	01.01.2010	Fait. Des améliorations et simplifications ont été apportées.
3.2.4	Gestion budgétaire Budgéter les frais de formation et de dépenses générales sur les centres de responsabilités effectifs	1	DDF DI - SF police	PB 2008	Fait	Fait.
3.2.4	Gestion budgétaire Établir un processus et un format de reporting consolidé pour le Corps de Police	2	Chef SF police - SG police	Fin 2009	01.01.2009	Fait. Disponible via la CFI.
3.3.4	Comptabilité Extractions donnant les montants totaux relatifs aux facturations, aux remises et annulations, aux paiements reçus avec la séparation amendes-émoluments, et par entité émettrice (ex : Gendarmerie, communes...).	3	SDC - SILO - CTI - Contrôle interne DI	Selon décision du COPIL	Fait, sans résultats fiables	Fait. Le système informatique n'est pas suffisamment fiable pour assurer une comptabilité d'engagement.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)			Suivi par la Cour	
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait-le	Commentaire
	No 2 : Corps de Police					
3.3.4	Comptabilité Extractions pour contrôle : a-liste des amendes d'ordre dont l'échéance saisie est supérieure à 2 mois. b- créer une table secondaire traçant les modifications et annulations.	3	SDC – SILO – CTI – Contrôle interne DI	Selon décision du COFIL	1 ^{er} semestre 2009	Fait, avec des résultats non fiables compte tenu des problèmes de l'application actuelle. Partiellement réalisé dans le cadre d'un projet plus large de détection des risques de fraude avec toutefois une nécessité de mieux décrire les contrôles à effectuer.
3.3.4	Comptabilité Communiquer aux Communes les soldes dus à titre de rétrocession.	2	Direction SdC	Selon décisions du COFIL	Pas fait	Sans effet. Tant que les tests ci-dessus ne sont pas fiables, cette recommandation ne peut être mise en place.
3.4.4	Caisses Supprimer tout encaissement en liquide des amendes et contraventions au guichet du Service des Contraventions, au Service financier et service public ainsi qu'à tous les postes de police et d'agents municipaux.	2	Préavis négatif de la direction de la Police et département	-	Contesté pour le SDC mais en cours pour le SFP et les postes de police	Rejeté. Compte tenu des systèmes informatiques, des processus et des principes comptables encore en vigueur, le risque de fraude demeure inchangé au SDC malgré l'implémentation du module i-caisse de la CFI.
3.5.4	Débours au personnel et indemnités Supprimer les versements directs des indemnités de nuit et forfaitaires par le Service Financier du Corps de Police. A rembourser une fois par mois par l'OPE.	2	RH police et DI - OPE - SILO		01.02.08	Fait. L'OPE est devenu l'office payeur en lieu et place du Corps de Police.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait-le	Commentaire
	No 2 : Corps de Police					
3.6.4	Contentieux Créer un Service du Contentieux pour tout le Corps de Police et le positionner dans l'organigramme.	3	DDF - SF police - Direction SdC	Fin 2009	Pas fait	Sans effet. Absence de volonté manifeste de réaliser la recommandation.
3.7.4	Saisie de la facturation et recherche d'adresses Obtenir un accès direct aux différentes bases de données existantes à l'Etat et dans ses régies autonomes (AFC, SIG).	2	SILO - SDC - CTI	Fin 2008	2008, avec la poste	Fait. Amélioration apportée. La recommandation initiale proposait un accès auprès de l'AFC et des SIG le cas échéant plutôt qu'un tiers.
3.8.4	Organisation et positionnement de la fonction financière Regrouper les fonctions financières de la Police sous une seule et même responsabilité transversale au sein de la Police et placée comme telle dans l'organigramme, et nommer un titulaire à ce poste avec un cahier des charges.	2	Chef Services Généraux - Chef Police Adjoint - RH DI	Fin 2008	01.09.2009	Fait. Une responsable des finances a été engagée.
3.8.4	Organisation et positionnement de la fonction financière Produire un document expliquant les 19 postes administratifs occupés par des policiers et les éventuelles mesures de rectification.	2	Chef police adjoint - contrôle interne police		Pas fait	Sans effet. La direction de la police n'a toujours pas fait aboutir cette recommandation et n'a toujours pas démontré la pertinence des coûts additionnels relatifs à l'emploi de policiers à des postes administratifs.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)			Suivi par la Cour	
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait-le	Commentaire
	No 2 : Corps de Police					
4.2.4	Document de suivi de projet Reprendre le cahier des charges du projet. Confirmer et formaliser les besoins métiers, les coûts, les délais et la pertinence du projet. Demander un crédit complémentaire, déposer un projet de loi ou abandonner le projet.	4	Copil SDC - Secrétaire général du DI		Janvier 2008	Fait. Abandon du projet Micado. Projet de loi de bouclage 10382-A.
4.2.4	Document de suivi de projet Demander que le CTI suive ce projet conformément à des méthodologies de gestion standardisées.	4	-	-		Fait. Abandon du projet Micado.
4.3.4	Organisation du projet informatique Tenir à jour le document de synthèse (avancement du projet) et tenir informés les différents comités de direction et de pilotage du projet.	4	-	-		Fait. Abandon du projet Micado.